



Droit de famille (visite)

Par **terre**, le **14/03/2011 à 16:43**

Bonjour,rnrnma soeur est décédée dernièrement, son ex a pris les enfants qui sont encore mineurs, mais refuse même de nous les passer au téléphone, cela fait maintenant plus de 3 mois que la famille appelle pour avoir les enfants au téléphone pour leur parler, mais pas moyen.rnJe porte a votre connaissance que c'était ma soeur qui avait la garde auparavant.rnIl veut que les enfants soient couper de leur famille maternelle, même ma mère qui est malade s'est déplacée en France pour pouvoir-voir ses petits enfants, il trouve toujours des excuses, soient ils sont entrain de manger ou de faire les devoirs ou chez des amis, de toute façon, clairement, il veut pas que mes neveux entre en contact avec leur famille maternelle, que dois-je faire pour que ma mère et le reste de la famille puissent avoir un droit de visite.rnrnrnMerci

Par **mimi493**, le **14/03/2011 à 17:21**

Faire une requête au JAF

Par **terre**, le **14/03/2011 à 17:54**

Mais comment s'y prendre, surtout que je n'ai pas les moyens de prendre un avocat, pour faire les démarches, auprès de JAF.